



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 27 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 11

Etaient Présents : Messieurs Jean-Claude BERNAY, François BRIANDET, Philippe MICHEL, Daniel TREUVELOT, Mesdames Marta BEILIN, Stéphanie SAVILL, Frédérique STEAD, Albana WANNER.

Etaient Absents excusés : Monsieur Guy ATSE (pouvoir à Monsieur Philippe MICHEL), Monsieur Didier DAINÉ (pouvoir à Monsieur Jean-Claude BERNAY), Monsieur Alain KUTOS (pouvoir à Monsieur Daniel TREUVELOT)

Secrétaire de séance : Monsieur François BRIANDET

AVENANT 3 ET 4 / CONVENTION RELATIVE A LA CREATION DU SERVICE COMMUN DES SYSTEMES D'INFORMATION DU TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE CONCLUE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil Municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux services communs des EPCI et à leurs communes membres, en dehors des compétences transférées,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif aux impositions perçues par les groupements substitués aux communes,

Vu la convention relative à la création du service commun des systèmes d'information du territoire de Cergy-Pontoise signée le 27 juillet 2017,

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu la délibération du 25 mars 2022, par avenant N°2 portant intégration de la commune de Boisemont,

VU les délibérations du Conseil Communautaire des 4 juillet et 19 décembre 2023 approuvant les avenants 3 et 4 à la convention relative à la création du service commun des systèmes d'information du territoire de Cergy-Pontoise,

Vu les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) en date des 21 juin et 4 décembre 2023,

Vu les avenants 3 et 4 à la convention relative à la création du service commun des systèmes d'information du territoire de Cergy-Pontoise,

CONSIDERANT la possibilité d'imputer une partie des attributions de compensation en section d'investissement en tenant compte des dépenses d'investissement en application de la révision libre des attributions de compensation,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

APPROUVE les rapports de la CLECT adoptés en séances des 26 juin et 4 décembre 2023,

AUTORISE la signature de l'avenant n°3 à la convention du Service Commun des Systèmes d'Informations, portant sur l'évolution du modèle financier et du périmètre du SCSI, tel qu'annexé,

AUTORISE la signature de l'avenant n°4 à la convention du SCSI portant l'intégration de la Ville de Pontoise, tel qu'annexé,

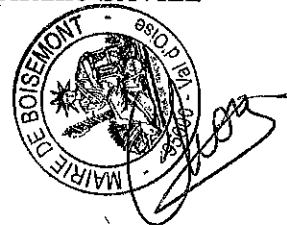
PRENDS ACTE de la création d'Attribution de Compensation en section d'investissement dans le cadre de la révision libre du montant des Attributions de Compensation,

APPROUVE le principe de l'imputation des remboursements de charge du SCSI sur les Attributions de Compensation de chacun des membres en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Secrétaire de Séance
François BRIANDET



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie SAVILL



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com